



**COMMUNE DE BEGUEY**  
*Canton de l'Entre-deux-Mers*  
*Gironde*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025 A 18 H 00  
EN LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, les 24 NOVEMBRE 2025 à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 17/11/2025

Date d'affichage : 17/11/2025

**PRESENTS :** Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S - Mme DULUC C - M. DUPIN F - M. FERNANDEZ T- Mme GLEYROUX F - Mme RUDDELL C (arrivée à 18h22- Ne prend part qu'à la 3<sup>e</sup> et dernière délibérations)- M. YUNG R.

**EXCUSES** : M. HARDY C (pouvoir donné à M. DAURAT F.)

**ABSENTS :** M. VINCELOT M ; Mme MARTINEZ-MELLET S

**Secrétaire de séance :** Thierry FERNANDEZ

Nombre de membres : en exercice : 12      Présents : 08 puis 09      Pouvoirs : 01

Présents : 08 puis 09

Pouvoirs : 01

## **ORDRE DU JOUR :**

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 06/10/2025

## II - Délibérations :

- **Domaine et patrimoine (III)**
    - Convention d'habilitation et de partenariat Caf, dans le cadre du dispositif du permis de louer 2025-2028 (3.6 Actes de gestion du domaine privé)
  - **Finances (VII)**

- Décision modificative n°1 – ouverture de crédits au compte 041 (7.1.2. Décisions budgétaires)
- **Domaines de compétences par thèmes (VIII)**
  - Délibération autorisant la signature du premier avenant à la convention cadre d'opération de revitalisation territoriale de Convergence Garonne. (8.4. Aménagement du territoire)

### **III – Comptes rendus des commissions.**

### **IV - Questions diverses.**

=====

DEBUT DE LA SEANCE A 18H08

### **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 OCOTBRE 2025**

Après lecture, le procès-verbal du 06 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

### **II- DELIBERATIONS**

#### **1. Convention d'habilitation et de partenariat Caf, dans le cadre du dispositif du permis de louer 2025-2028**

**Exposé de M. le Maire :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le contrat liant la commune de Béguey au SIPHEM (Syndicat Interterritorial pour l'Habitat et la Maîtrise de l'Energie) pour le permis de louer ne sera pas renouvelé du fait du manque de résultats probants. Le contrat a donc été dénoncé fin septembre 2025.

C'est dans ce contexte que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde s'est manifestée pour maintenir les services que cet organisme nous proposait à travers le SIPHEM, par le biais d'une convention CAF/Collectivités.

Cette dernière prévoit :

- Pour la CAF : principalement, de transmettre mensuellement la liste des noms des locataires, les adresses des logements, la date d'entrée dans les logements, la date d'ouverture de droit, les coordonnées des bailleurs pour les nouveaux ayants-droits à l'allocation logement ;
- Pour la commune de Béguey, notamment, de transmettre les refus d'autorisations préalables de mise en location (APML), les constats de désordres liés à la non

décence des logements occupés, ou encore à identifier et à prendre contact avec les bailleurs n'ayant pas mis en place l'APML alors qu'ils ont mis leur logement en location.

Les parties s'engagent au respect strict des dispositions du RGPD et à n'utiliser les données que dans le cadre des usages prévus.

Cette convention est valable pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, et ne pourra faire l'objet d'une tacite reconduction. La résiliation est possible à tout moment par l'une ou l'autre des parties suivant un préavis de 3 mois.

Ce partenariat est conclu à titre gratuit.

#### **Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **EMET** un avis favorable à la conclusion de la « convention d'habilitation et de partenariat d'un organisme public dans le cadre du dispositif du permis de louer 2026-2028 » entre la CAF de la Gironde et la commune de Béguey ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

#### **Décision :**

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
	<b>Abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
	<b>Pour</b>	<b>09</b>	<b>voix</b>

#### *Echanges entre les membres du Conseil :*

*Le SIPHEM n'apportait pas de bénéfice dans le traitement des dossiers, et ce pour un coût élevé.*

*C'est pourquoi il a été décidé de mettre fin à la convention avec ce dernier.*

*La Caf partagera donc désormais directement avec la commune les informations en sa possession.*

#### **2. Décision modificative n°1 – ouverture de crédits au compte 041**

##### **Exposé de M. le Maire :**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget 2025 de la commune de Béguey, voté en conseil municipal du 14 avril 2025 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits dans la section d'investissement et ce pour les besoins suivants :

- Intégration des frais d'étude à l'actif de la commune, à savoir les honoraires de maître d'œuvre pour les travaux de restructuration de la mairie, à hauteur de 7 449,52 € TTC, comme suit :

DM 1		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
RI - Chapitre 041/ 203	7 449,52	0,00
DI - Chapitre 041 / 2131	0,00	7 449,52

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

-**APPROUVER** la décision budgétaire n°01 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessus ;

-**AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01 pour l'année 2025.

**Décision :**

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
	<b>Abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
	<b>Pour</b>	<b>09</b>	<b>voix.</b>

Echanges entre les membres du Conseil : RAS

**3. Délibération autorisant la signature du premier avenant à la convention cadre d'opération de revitalisation territoriale de Convergence Garonne.**

**Exposé de M. le Maire :**

La Communauté de communes Convergence Garonne accompagnée des communes de Cadillac-sur-Garonne et Podensac s'est engagée dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion signée le 25 mai 2021 avec l'Etat.

Les objectifs généraux inscrits étaient définis ainsi :

- Accompagner des projets structurants en cours sur le territoire intercommunal ;
- Doter la Communauté de communes Convergence Garonne et les communes volontaires d'une stratégie de revitalisation globale ;
- Traduire le programme opérationnel par la formalisation d'une convention d'Opération de Revitalisation Territoriale qui actera le démarrage de la phase opérationnelle pour 5 ans minimum.

A travers cette convention d'adhésion, les élus de la Communauté de communes Convergence Garonne s'engagent plus particulièrement à :

- Conforter le rôle structurant de sa polarité centrale en renforçant les fonctions de centralité urbaine majeures ;
- Promouvoir une organisation qui s'appuie sur un développement équilibré des pôles principaux et des pôles relais ;
- Agir durablement pour l'aménagement et la revitalisation globale des villes pilotes : Cadillac-sur-Garonne et Podensac.

Pour rappel, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court, moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise, dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés.

Suite à la signature de la convention d'objectifs PVD, le territoire a élaboré sa propre convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), retraçant un projet de territoire établi aux échelles pertinentes et de manière coordonnée, le 3 mai 2024 pour les 5 ans à venir. A l'appui d'une gouvernance transversale et multi-partenariale, celle-ci vise à :

- Renforcer les fonctions de centralité urbaine,
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire,
- Accompagner le développement commercial en particulier dans les centres-bourgs,
- Faciliter les déplacements,
- Améliorer le cadre de vie.

Sur Convergence Garonne, les élus se sont saisis du dispositif de l'ORT pour mettre en œuvre un projet de territoire sur l'ensemble des communes membres et dans la perspective de mener une démarche partagée et fédératrice. En ce sens, l'ORT met en avant un processus de revitalisation du territoire équitable et inclusif.

Après la mise en œuvre d'une ORT rassemblant six communes dont deux communes Petites Villes de Demain, la démarche s'est enrichie. Le présent avenant vise alors à faire état de l'engouement de communes supplémentaires mais aussi d'actions engagées ou en cours de maturation, venant asseoir le projet de territoire. La commune de Béguey a manifesté sa volonté d'intégrer le dispositif PVD/ORT en date du 08 avril 2024.

Conformément à l'article 12 de la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 3 mai 2024, l'avenant visera à :

- Intégrer les communes de Donzac, Loupiac, Pujols-sur-Ciron et Virelade ;
- Modifier le périmètre ORT de la commune de Cadillac-sur-Garonne pour l'élargir jusqu'à Cérons ;
- Ajouter de nouvelles actions à l'ORT en vue d'enrichir le projet de revitalisation du territoire.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 ;

**VU** la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (3DS) du 21 février 2022 ;

**VU** la convention d'adhésion Petites Villes de Demain de la Communauté de communes Convergence Garonne et des communes de Cadillac-sur-Garonne et Podensac en date du 21 mai 2021 qui acte « l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation » ;

**VU** la délibération 2024-04-11, par laquelle le conseil municipal a approuvé le contenu de la convention cadre valant Opération de Revitalisation Territoriale et a autorisé Monsieur le Maire à la signer pour le compte de la collectivité,

**VU** la convention cadre valant Opération de Revitalisation Territoriale de Convergence Garonne en date du 3 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** la convention d'adhésion « Petites Villes de demain » précisant que les collectivités bénéficiaires s'engagent à signer une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ;

**CONSIDERANT** la volonté des élus à mettre en œuvre un projet de territoire s'appuyant notamment sur le renforcement des fonctions de centralité, le soutien à la rénovation de l'habitat, la préservation et l'accompagnement au développement du commerce de proximité et l'amélioration des déplacements à plusieurs échelles, la revitalisation des centres-bourgs et notamment la requalification des espaces publics, la maîtrise du développement urbain ;

**CONSIDERANT** que le projet de revitalisation global s'est enrichi par l'intégration de nouvelles communes ayant une stratégie de dynamisation de leur centre-bourg, à savoir Donzac, Loupiac, Pujols-sur-Ciron et Virelade ;

**CONSIDERANT** que le projet de revitalisation communautaire a pris une plus grande ampleur ;

**CONSIDERANT** que l'avenant n°1 à la convention cadre valant ORT doit être co-signé par les communes de Béguey, Cadillac-sur-Garonne, Cérons, Donzac, Loupiac, Podensac, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Rions et Virelade ainsi que la communauté de communes Convergence Garonne;

**Le conseil municipal, après avoir délibéré :**

## DECIDE

- **D'APPROUVER** le contenu du premier avenant à la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), annexé à la présente délibération, qui expose l'enrichissement du projet de territoire de la Communauté de communes Convergence Garonne et des communes membres participant à la démarche Petites Villes de Demain,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le premier avenant à la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

### Décision :

<b>VOTES</b>	<b>Contre</b>	<b>01</b>	<b>voix</b>
	<b>Abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
	<b>Pour</b>	<b>09</b>	<b>voix.</b>

### Echanges entre les membres du Conseil :

*Comment faire pour intégrer des projets au bénéfice de la commune de Béguey dans le cadre de l'ORT ? Ce sera à la prochaine mandature de s'en occuper dans le cadre des projets à venir.*

*Les coûts des études sont questionnant surtout si les projets n'aboutissent pas.*

*Est-ce que l'intégration de ces nouvelles communes va coûter plus cher à la commune ? Non, mais l'enveloppe n'est pas extensible.*

*Certains projets ne semblent pas être au cœur du projet global de revitalisation des centres-bourgs (réhabilitation de la mairie de Loupiac ou des locaux de la CDC) : discussions sur la pertinence des fiches actions*

### **III. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

- Commission restaurant scolaire : plusieurs points sont remontés. Une réunion est prévue prochainement avec le prestataire, ALBERT RESTAURATION, pour clarifier certains points.
- Conseil d'école : le 11 décembre : spectacle de Noël (reprise des chants d'Aldebert, par une compagnie de Bazas) ; le repas de Noël des enfants aura lieu le 16 décembre ; le gouter de Noël aura lieu le 19 décembre pour le petit déjeuner, avec les livres offerts par la mairie. Les élèves chanteront des chansons de Noël. Mme RUDDELL est en recherche active du Père Noël

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

- Décès de M. Henri PEYBALE : discours partagé à la presse.
- Mise en place des décos de Noël sera faite lors de la première semaine de Noël
- Merci de signaler à M DAURAT les lampadaires éteints et de relever les numéros de ces derniers. Il est signalé régulièrement les pannes et dysfonctionnements.
- 16 décembre : rendez-vous avec DOMOFRANCE pour la résidence des Sorbiers.
- Où en sont les dossiers de vidéoprotection et de la verbalisation ? Sur le 1<sup>er</sup> sujet : les travaux préparatoires étaient en cours mais n'ont pas donné suite. Dernièrement, Gironde numérique propose ce service, et notamment l'étude complète préalable de faisabilité (2500 €), puis se chargent de trouver les subventions. La mise en place de la fibre à la mairie, suite aux travaux, va permettre d'équiper la mairie et l'école en vidéoprotection. Cela sera donc fait sur les mois à venir.
- Vente du hangar des associations : la signature aura lieu avant la fin de l'année au profit de M Grubo.
- Passage du Tour de France sur la commune le 17 juillet 2026.
- Mobilités douces : Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 seront posés les jardinières et les panneaux de signalisation, la peinture sera refaite pour le traçage et l'aménagement devant le tabac sera fait (luminaires).

SEANCE LEVEE A 19H17

**Suivent les signatures :**

**Le secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Thierry FERNANDEZ**

**Rodolphe YUNG**